

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022



EXTRAIT N° 2022.00104 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Nombre de membres :**

↪ en exercice : 60  
↪ présents : 47  
↪ représentés : 11

**Date de convocation :**

Mercredi 22 Juin 2022

**Secrétaire de séance :**

Mme Noëlle RUBEAUD

L’an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaients présents :**

**BESNE :** Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN  
**DONGES :** M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON  
**LA CHAPELLE-DES-MARAIS :** M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL  
**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN  
**PORNICHET :** M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY  
**SAINT-ANDRE-DES-EAUX :** Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT  
**SAINT-JOACHIM :** Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD  
**SAINT-MALO-DE-GUERSAC :** M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN  
**SAINT-NAZAIRE :** M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE(visio), Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc SECHET, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA (Visio), M. Philippe CAILLAUD  
**TRIGNAC :** M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON

**Absents représentés :**

**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN  
**PORNICHET :** M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR  
**SAINT-NAZAIRE :** Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, M. Dennis OCTOR donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Maribel LETANG-MARTIN, M. Michel RAY donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO, Mme Capucine HAURAY donne pouvoir à M. Philippe CAILLAUD

**Absents excusés :**

**DONGES :** Mme Alice MARTIENNE  
**PORNICHET :** M. Yannick JOUBERT

**Commission :** Commission Transition écologique et Aménagement durable

**Objet :** Politique foncière de la CARENE - Exercice 2021 - Approbation du bilan des acquisitions et cessions immobilières

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE****Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022**

**Commission** : Commission Transition écologique et Aménagement durable

**Objet** : Politique foncière de la CARENE - Exercice 2021 - Approbation du bilan des acquisitions et cessions immobilières

**Jean-Michel CRAND, Vice-président,**

Expose

L'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la CARENE doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées sur son territoire. Ce bilan doit également être annexé au compte administratif de la CARENE. Je vous rappelle en conséquence les différentes opérations foncières effectuées par la CARENE durant l'exercice 2021.

Il vous est également proposé de prendre connaissance du bilan des acquisitions réalisées par l'EPF pour le compte de la CARENE. En effet, par délibération du 07 février 2012, le Conseil communautaire a approuvé la création de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Loire Atlantique autrefois dénommé Agence Foncière de Loire Atlantique, et a décidé de l'adhésion de la CARENE à cet établissement. La CARENE a donc sollicité l'intervention de l'EPF de Loire Atlantique, pour mener le portage foncier de différentes emprises sur le territoire de la CARENE en vue de réaliser différentes opérations de constructions et d'aménagement.

A - Les acquisitions immobilières

La CARENE a procédé en 2021 à des signatures d'actes notariés pour réaliser plusieurs acquisitions de biens pour un montant total de 626 573,07 € hors frais liés à l'acte. Le détail de ces signatures d'acquisitions vous est présenté dans le tableau ci-joint. Il s'agit essentiellement des acquisitions de terrains nus en vue de la construction de logements sociaux, de projets de renouvellement urbain en centre bourg, de développement de zones d'activités économiques et de maîtrise foncière en zone 2AU. Deux biens bâtis ont été acquis dans le cadre de la lutte contre l'habitat dégradé ou en vue de la réalisation de projets de renouvellement urbain.

B – Les cessions immobilières

La CARENE a procédé en 2021 à des signatures d'actes notariés pour réaliser plusieurs cessions de biens, pour un montant total de 164 840 € hors frais liés à l'acte. Le détail de ces signatures de cessions vous est présenté dans le tableau ci-joint. Ces cessions ont été effectuées dans le cadre de la ZAC Moulin du Pé à Saint-Nazaire auprès de la SONADEV, pour un bail à réhabilitation au bénéfice de l'OPH SILENE pour la production de logements sociaux à Donges et pour le développement économique de la ZAC des Six Croix et l'Espace Atlantique Six Croix à Donges.

C - Les acquisitions immobilières menées pour le compte de la CARENE par l'Etablissement Public Foncier

L'Etablissement Public Foncier (EPF) a procédé à plusieurs acquisitions sur le territoire de la CARENE en 2021, pour un montant total de 1 556 000 €. Le détail de ces acquisitions vous est présenté dans le tableau annexé. Ces acquisitions ont pour objet de permettre la réalisation d'opérations de renouvellement urbain ou de production de logements dans le diffus, essentiellement sociaux.

En conséquence, je vous demande, mes cher·e·s Collègues, de bien vouloir approuver le bilan annuel 2021 des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la CARENE et par l'EPF ayant agi pour son compte.

Le Président,  
David SAMZUN

**Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :**

***ADOpte A L'UNANIMITE (58 pour)***